

DELIBERATION N°2025-105

L'an deux mille vingt-cinq le 24 septembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : Titulaires : BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DOUVENOU Gérard, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, FINET Pascal, GENCE Claude, LE BAILLIF Jacques, LEBOCEY Véronique, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilynne, MALCAVA Didier, MERCIER Damien, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, ROCFORT Françoise, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, TIHY André, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : /

Suppléants votants : CHAUVIERE Noël (suppléant de AUGER Michel), DEZELLUS Michel (suppléant de AUBOURG Jean), DORLEANS Jacques (suppléant de DUFROY Maria), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne) et LEMBOUCHER Alain (suppléant de DUONG Isabelle).

Suppléants non-votants : /

Étaient excusés : AUGER Michel, BERNARD Jean-François, DEFLUBE Fabienne, DIDTSCH Pascal, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, DUMESNIL Jean-François, GALLAIS Sylvain, HUNOST Sylvain, JEHANNE Éric, LEROUX Etienne, SEYS Nicolas, STAB Anne et THIEBAULT Damien.

Étaient absents : AUBOURG Jean, DANNEELS Philippe, DARMOIS Alexis, DELAMARE Frédéric, FONTAINE Alain, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PIERRE Michel, PRESLES Gwendoline, ROBILLOT Philippe, SANCHEZ Sabrina, TEMPERTON Joel et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, MAROUARD Gilles – Directeur Pôle Collecte & Traitement, LEFRANC Sébastien – Responsable exploitation & Logistique, FABRE Sébastien – Responsable du CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, MARTIN Mickaël – Responsable Collecte & Centre de Tri, LEBAS Ilianna – Responsable Développement Commercial, BOITEL Dominique – Responsable de communication, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information, CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires.....	30	Suppléants votants.....	5	Suppléant non-votant.....	0
Pouvoirs.....	0	Total votant.....	35	Présents.....	35

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 30.

Date de la convocation : 17 septembre 2025. Secrétaire de séance : SIMON Bertrand.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11 permettant à l'organe délibérant de modifier le budget ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent les actes relatifs au vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du Comité Syndical en date du 26 mars 2025, rendue exécutoire le 4 avril 2025 ;

Vu la délibération du 2 juillet 2025, rendue exécutoire le 3 juillet 2025, approuvant la décision modificative n°1 du budget principal du PRECOVAL ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'approuver la décision modificative n°2 du budget principal du Précoval pour l'année 2025, par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : D'autoriser le Président à procéder aux écritures suivantes :

Section de fonctionnement - dépenses

- Chapitre 011. Charges à caractère général. 15 340 955,52 € inscrits → DM : + 200 000€.

- Chapitre 65. Autres charges de gestion courante charges exceptionnelles. 313 700 € inscrits → DM : + 25 000 € ;

Section de fonctionnement - recettes

- Chapitre 74. Dotations, subventions et droits d'entrée. 4 325 022 € inscrits → DM : + 225 000 € ;

Section d'investissement - dépenses

- Chapitre 26. Participations et créances rattachées à des participations. 0 € inscrits → DM : + 250 € ;
- Chapitre 27. Autres immobilisations financières. 125 250 € inscrits → DM : - 250 €.

Article 3 : La présente modificative est sans impact sur l'équilibre du Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRÉCOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.